



ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

MARION MARÉCHAL- LE PEN
TÊTE DE LISTE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
FRONT NATIONAL

Carpentras, le 4 décembre 2015

Messieurs les co-présidents,

Vous m'avez fait part de vos observations et questions concernant la future politique de la région en matière de transports.

Vous soulignez à juste titre le rôle, accru par les récentes lois de la collectivité régionale en ce domaine, qui constitue un domaine majeur de compétences. La politique des transports est de fait essentielle pour la qualité de vie de la population mais aussi en termes de développement économique. Elle doit être abordée dans la vision la plus ouverte possible, sans opposer les modes de transport mais en renforçant leur complémentarité.

Les grands enjeux en la matière sont notamment une qualité accrue de service, le développement des modes doux, et de l'intermodalité, la simplicité de l'offre et enfin la sécurité.

Pour les transports de marchandises, le renforcement de la part modale du fluvial, un lien accru entre mer et fleuve (via notamment les travaux permettant la réouverture du canal du Rove), le soutien au développement des ports multimodaux font partie des grandes priorités.

Pour revenir plus précisément sur votre questionnaire, je considère aujourd'hui que les transports collectifs ne fonctionnent pas de manière satisfaisante : retards ou annulation de trains, saturation de certains axes, faible desserte de plusieurs pans de notre territoire, problèmes de sécurité,...

Cela nécessite en premier lieu, pour le TER, une renégociation profonde du contrat avec la SNCF, qui s'opèrera en 2016 pour une mise en œuvre début 2017. Contrat que je souhaite par ailleurs faire porter sur une durée plus courte, et assorti de véritables objectifs avec des engagements précis de l'opérateur. Ainsi, un contrat de 3 ans permettra ensuite, en 2019, d'évaluer l'action menée pour définir l'intérêt et les modalités d'une ouverture plus ou moins grande à la concurrence.



ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

L'amélioration des transports nécessite aussi de s'appuyer sur les lignes de bus avec un réseau LER optimisé, prenant en compte aussi le développement des lignes de bus privées, que la région n'entravera pas. Je ne pense pas, d'ailleurs, qu'il puisse y avoir à terme une réelle concurrence entre TER et lignes routières privées. Si certaines adaptations seront sans doute nécessaires, une complémentarité doit être recherchée et peut être obtenue.

Il conviendra en tout état de cause d'optimiser les importants moyens, de fonctionnement comme d'investissement, actuellement mis en œuvre. Sur ce dernier point, il convient de définir les principaux projets structurants tant pour le transport collectif de voyageurs que pour le transport fluvial de marchandises, ce notamment en développant l'intermodalité. Et sans pour autant sacrifier les nécessaires investissements sur certains points noirs du réseau routier régional.

En matière d'investissements ferroviaires, je ne souhaite pas aller plus avant sur le projet de Ligne nouvelle PCA, dispendieuse et dont la réalisation apparaît d'ores et déjà très aléatoire, afin de concentrer les moyens sur l'amélioration du réseau existant, pour lequel les besoins sont importants. Ainsi, l'enjeu me semble être d'améliorer et si besoin de restructurer ce qui fonctionne mal ou qui arrive à saturation, plutôt que de réaliser des infrastructures nouvelles, sauf si celles-ci laissent entrevoir un impact économique et/ou environnemental fort en retour. C'est pourquoi je souhaite étudier la possibilité, dans le cadre d'un projet transfrontalier, d'une nouvelle liaison Nice-Turin, desservant la plaine du Pô.

Les moyens à mobiliser, autres importants financements déjà mis en œuvre chaque année par la région, devront aussi l'être grâce à un CPER recentré sur quelques priorités et une optimisation de l'utilisation des fonds européens.

La bonne utilisation des crédits affectés aux transports implique aussi des efforts de la part des opérateurs, notamment, comme vous le soulignez, en termes de productivité.

En revanche, l'action de la région ne doit pas conduire à instaurer de nouvelles taxes, du poids desquelles notre pays, son économie et ses habitants souffrent déjà assez.

Je ne souhaite pas non plus, pour des raisons sociales évidentes et aussi d'attractivité des transports collectifs, procéder à une revalorisation générale des tarifs.

En développant l'usage des transports collectifs, grâce à une meilleure qualité de service et, partant, une plus grande attractivité, en soutenant l'intermodalité et le développement des modes doux, en développant également, sur certaines zones



ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

littorales, le transport maritime court, la politique régionale des transports doit contribuer à la lutte contre l'effet de serre. Cela passe aussi par la politique en matière de transport de marchandises, comme je l'ai précédemment indiqué, qui permettra de renforcer les pôles multimodaux et la part modale du fluvial.

Je prévois parallèlement de développer, en relation avec l'opérateur, l'accessibilité des gares et transports ferroviaires, sur laquelle beaucoup reste à faire, à travers un programme pluriannuel. Sans oublier le développement du covoiturage, au profit duquel la région doit développer une politique incitative, a minima sur le plan de l'information et de la sensibilisation. Je ne pense pas en revanche qu'il soit de sa compétence directe de développer les parkings relais nécessaires, notamment aux abords de certaines entrées d'autoroutes.

L'évolution des transports passe enfin par l'amélioration ou la réalisation de certains axes routiers. L'investissement dans ce secteur ne doit pas être négligé car il peut aussi avoir un fort impact sur la qualité de vie des habitants (LEO à Avignon, A51 et contournement de Gap,...).

Concernant enfin les questions de mobilité dans les territoires ruraux, je souhaite avant tout procéder à un état des lieux précis et à une large concertation avec les acteurs locaux. Dans ce cadre, j'ai d'ailleurs prévu de créer une vice-présidence spécifiquement chargée des relations avec les communes.

Il en est de même en ce qui concerne la question des pôles d'échange multimodaux et des gares routières : les objectifs de renforcement de l'intermodalité et d'une desserte de qualité des territoires, y compris dans la perspective de lutte contre l'enclavement, sont clairement posés. La concertation permettra d'y répondre de manière pertinente.

Cette concertation et cette volonté de proximité devront être à l'œuvre également pour les transports scolaires de collégiens, pour lequel je considère que le transfert de compétences a été une erreur et que les départements demeurent, comme le sont les communes ou les intercommunalités pour les transports du primaire, les mieux placés pour en assurer le bon fonctionnement. La région peut avoir un rôle de coordination, mais doit laisser à la collectivité de proximité la charge de l'opérationnel.

J'ai évoqué l'attractivité et la simplicité comme des objectifs clés pour les transports. Ceci passe par le développement de la connectivité dans les transports en commun, qui me semble essentielle, et dans la billettique, pour permettre de disposer d'un billet unique quels que soient les modes de transport utilisés, y compris potentiellement avec des vélos en libre-service auprès des gares.



ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

Dans cette perspective, une plate-forme intermodale de calcul d'horaires, permettant également la délivrance de billets « connectés », est un outil clé.

La question des aéroports en région PACA est pour sa part spécifique. Je regrette la privatisation en cours de plusieurs aéroports, dont Nice-Côte d'Azur. Je souhaite que les acteurs économiques locaux trouvent un modus operandi pour proposer une offre leur permettant d'en assurer la gestion, mais demeure dans l'expectative sur ce point. En tout état de cause, la région jouera pleinement son rôle d'actionnaire dans l'optique du développement économique et touristique de nos territoires.

Pour revenir sur la multimodalité dans les transports de marchandises, celle-ci s'accompagnera forcément de la création de plateformes logistiques nouvelles. C'est une chance pour le développement économique de certains secteurs et pour l'emploi. Par ailleurs, pour les principales infrastructures portuaires existantes dont la région a la chance de disposer, son rôle doit être à mon sens d'accompagner l'évolution de ces infrastructures, autour de la multimodalité, de l'accessibilité et de l'innovation, pour que nos ports soient encore davantage concurrentiels.

Enfin, dans le cadre du développement et de la promotion touristiques du territoire, et là encore en relation étroite avec les principaux acteurs de la filière, il m'apparaît nécessaire et possible de renforcer le tourisme fluvial, bien trop faible alors que notre région a également la chance de disposer du Rhône. Il y a là un réel potentiel de développement à valoriser.

Bien des points seraient encore à développer, mais je souhaitais d'ores et déjà porter à votre connaissance ces différents éléments.

Souhaitant avoir prochainement l'occasion de travailler en relation avec TDIE sur ces projets et ces orientations, je vous prie d'agréer, messieurs les co-présidents, l'expression de mes meilleures salutations.

Monsieur Philippe DURON
Monsieur Louis Nègre
Co-présidents
TDIE
9, rue de Berri
75008 PARIS

Marion Maréchal-Le Pen